

Les subventions publiques destinées à l'enseignement secondaire privé en Côte d'Ivoire : un facteur d'accroissement des inégalités scolaires

Zamblé Théodore Goin Bi, *Université Peleforo Gon Cooulibaly*

N'Guessan Claude Koutou, *Université Felix Houphouët Boigny*

DOI : [10.51186/journals/ed.2022.12-2.e1053](https://doi.org/10.51186/journals/ed.2022.12-2.e1053)

Résumé

Les établissements privés pourraient constituer une opportunité de substitution pertinente pour la Côte d'Ivoire dans le sens qu'ils permettent à un plus grand nombre d'apprenant-es d'avoir accès à l'enseignement secondaire. Par le biais des subventions, le secteur privé est quasiment financé par les ressources de l'État. Le modèle économique de subventions des écoles privées par l'État participe à l'augmentation du nombre de promoteurs/trices d'établissements privés qui tirent l'essentiel de leurs ressources du secteur public. Cette orientation de la politique éducative s'est accompagnée d'un dispositif institutionnel d'encadrement, faisant du secteur privé un partenaire indispensable pour l'atteinte des objectifs de l'État en matière d'éducation. Cependant, cette politique ne permet pas de résorber totalement l'insuffisance de l'offre surtout dans les zones économiquement défavorisées où prospèrent les « écoles boutiques » encore appelées « écoles à bas coûts ». Les données ont été collectées par le biais de données secondaires issues des statistiques scolaires produites par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA). Il s'agit des données relatives aux caractéristiques des établissements secondaires et des résultats au Brevet d'études du premier cycle (BEPC) pour l'année 2022. Les résultats indiquent que les offres d'éducation dans l'enseignement secondaire général présentent des inégalités dans la « fourniture » du service éducatif. Les écoles privées fonctionnant quasi exclusivement de la subvention de l'État sont de moindre qualité à tous les niveaux : infrastructures, matériels, enseignant-es qualifié-es et résultats. Cependant, les parents en raison de leur vulnérabilité économique, de leur analphabétisme, de lieux d'habitation sont contraints d'y scolariser leurs enfants.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, enseignement secondaire, inégalités, marchandisation, privatisation

Abstract

Private establishments could constitute a relevant substitution opportunity for Côte d'Ivoire in that they allow more learners access to secondary education. Through subsidies, the private sector is almost financed by state resources. The economic model of subsidies for private schools by the State contributes to the increase in the number of promoters of private establishments who draw most of their resources from the public sector. This orientation of the educational policy was accompanied by an institutional framework, making the private sector an essential partner for the achievement of the State's objectives in education. However, this policy does not make it possible to completely reduce the lack of supply, especially in economically disadvantaged areas where “shop schools,” also called “low-cost schools” prosper. Data were collected through secondary data from school statistics produced by the Ministry of National Education and Literacy (MENA). These are data relating to the characteristics of secondary schools and the results of the Undergraduate diploma for the year 2022. The results indicate that the educational offers in general secondary education present inequalities in the “provision” of the educational service. Private schools operating almost exclusively on state subsidies are of lower quality at all levels: infrastructure, materials, qualified teachers, and results. However, parents because of their economic vulnerability, illiteracy, places of residence, are forced to send their children to school there.

Keywords: Côte d'Ivoire, commoditization, inequality, privatization, secondary education

INTRODUCTION

Depuis l'accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a fait de l'éducation une priorité pour son développement économique et social. L'objectif à cette époque était de scolariser le maximum d'enfants en âge scolaire. Avec la prospérité économique des années postindépendance, le pays va s'engager dans la construction d'infrastructures scolaires notamment dans le primaire et le secondaire. Sur le plan quantitatif, la Côte d'Ivoire a entrepris un effort considérable de scolarisation depuis l'indépendance. Dès 1970, le taux brut de scolarisation primaire atteignait 59 %, et dix ans plus tard, en 1980, il était porté à 75 %. Dans l'enseignement secondaire, le nombre d'établissements est passé de 54 en 1960 à 226 en 1980 (CONFEMEN, 1998).

À partir des années 1980, la Côte d'Ivoire connaît une crise économique sans précédent qui a entraîné un programme d'ajustement structurel (PAS) imposé par la Banque mondiale. Cette situation a fortement ébranlé le dispositif éducationnel, si bien que les investissements dans le secteur éducatif ont été réduits de façon drastique. En effet, la part du PIB consacrée à l'éducation qui était de 8,23 % en 1979 baisse à 6,78 % en 1992 puis à 4,30 % en 1995.

Dans les années 2000, cette part passe en dessous de 4 % avec 2,40 % en 2000 et 3,44 % en 2020 (Perspective Monde, 2022).

Dans le même temps, la population scolarisable est en forte progression, et l'État peine à satisfaire la demande scolaire de façon générale et dans l'enseignement secondaire particulièrement. Le taux d'inscription dans le secondaire connaît une forte progression. En 1971, ce taux est de 9,75 %, puis de 24,05 % en 1999, et en 2020, il s'établit à 57,49 % (Perspective Monde, 2022).

Pour combler les demandes de scolarisation, l'État va faire appel au secteur privé en développant un partenariat « raisonnable ». Ce partenariat, défini dans le cadre de la loi sur l'enseignement de 1995, stipule que l'État peut concéder le service public d'enseignement aux établissements privés. L'État va accorder des subventions aux établissements privés accueillant les élèves qu'il affecte dans ceux-ci, faute de places dans les établissements publics.

Cet article¹ s'intéresse aux inégalités induites par cette hyper-privatisation de l'enseignement secondaire. Pour appréhender ces inégalités, les données ont été collectées à partir de sources secondaires. Il s'agit principalement des annuaires statistiques de l'éducation nationale et des publications officielles (lois, décrets et conventions), ainsi que du classement des établissements secondaires en fonction des résultats au Brevet d'études du premier cycle (BEPC) établi par le ministère de l'Éducation et de l'Alphabétisation pour la session 2022 (cette base contient 3 072 établissements).

1. ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LE SECONDAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

Dans l'enseignement secondaire, l'offre privée a fortement progressé après les années 1980. En effet, en 1960, les établissements secondaires privés représentaient 54 % de l'ensemble des établissements contre 78 % en 2020, soit une augmentation de 24 % en soixante ans. Le nombre de salles de classe dans le secteur privé n'a cessé de croître de façon régulière. En 1980, le secteur privé comptait 29 % des salles de classe dans le secondaire. En 2010, les salles de classe dans le privé représentent 62 % de l'ensemble des salles de classe dans le secondaire et en 2020, le nombre de salles de classe dans le privé atteint 71 %.

Les effectifs d'élèves évoluent dans le même sens que celui des salles de classe. De 1960 à 2010, on trouve plus d'élèves dans le public que dans le privé avec une croissance régulière

¹ Il s'appuie sur une partie des résultats obtenus lors d'une recherche coordonnée par le Réseau Francophone contre la Privatisation de l'Éducation (ReFPE) et financée par Open Society Initiative For West Africa (OSIWA), les deux auteurs de cet article ayant réalisé l'étude de cas sur la Côte d'Ivoire.

de la part du privé. En 2020, le nombre d'élèves inscrit-es dans le privé dépasse celui du public, avec 55 % des inscrit-es.

Tableau 1. Évolution des effectifs d'écoles, de salle de classe et d'élèves dans le secondaire de 1960 à 2020 (Côte d'Ivoire)

	Effectif établissement			Effectif salles de classe			Effectif Élèves		
	Public	Privé	% du Privé	Public	Privé	% du Privé	Public	Privé	% du Privé
1960	54	63	54	nd	nd	nd	nd	nd	nd
1980	226	153	40	1706	713	29	73 512	28 614	26
2010	307	899	75	7388	11886	62	634 310	498 154	44
2020	614	2123	78	13 281	31764	71	1 105 205	1 330 809	55

Source : MENET (2020), Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2019-2020

Avec la crise économique des années 1980 et l'instauration des Programmes d'ajustement structurel, le programme de construction des nouveaux établissements s'estompe. Pendant ce temps, la population scolarisable croît de façon significative et régulière avec pour conséquence directe la limitation drastique du nombre de places disponibles dans les établissements d'enseignement existants (Koutou & Goin Bi, 2019).

L'augmentation des effectifs s'explique par la mise en œuvre progressive de la mesure de réduction du seuil d'admission au concours d'entrée en classe de 6^e en 2011 - 2012. Depuis cette date, les effectifs totaux augmentent en moyenne de 12 % par an, contre 8 % avant 2011. Par ailleurs, les effectifs dans le secteur privé augmentent 2,8 fois plus vite que les effectifs du public. Ceci explique l'augmentation substantielle de la part du privé dans les effectifs totaux, qui représente en 2014 près de la moitié des effectifs inscrits : 49 % contre 39 % en 2010 (Gouvernement de Côte d'Ivoire, RESEN, 2016).

2. UN CADRE INSTITUTIONNEL FAVORABLE À LA PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION

Pour encadrer l'offre privée d'éducation, l'État s'est doté de lois (1977, 1995 et 2015), de décrets (1961, 1997), et de conventions (1974, 1992, 1998). Ces dispositions ont permis à l'État de concéder au secteur privé une partie de ses obligations régaliennes. À travers un mécanisme de subventions, l'État finance les établissements privés qui accueillent les élèves affecté-es. Dans la convention de concession du service public de l'enseignement au secteur privé, l'État précise que les frais de scolarité sont fixés à 120 000 francs CFA (172 euros) pour l'élève du premier cycle ; 140 000 francs CFA (200 euros) pour l'élève du second cycle; 175 000 francs CFA (250 euros) pour l'élève de l'enseignement technique.

Avec cette politique, l'État s'engage à favoriser la scolarisation dans le secondaire. Cependant, cette politique va développer les inégalités sociales dans le système éducatif ivoirien. On aura de fait une ségrégation scolaire avec, d'une part, des écoles pour riches, et d'autre part, des écoles pour pauvres.

2.1. Les subventions, un appel à la privatisation

Les niveaux scolaires les plus investis par la marchandisation sont le secondaire et le supérieur. D'Aiglepierre (2013) souligne que la plupart des établissements privés sont uniquement à la recherche du profit. Les établissements à vocation lucrative sont de petites entreprises avec des objectifs de rentabilité financière. L'enseignement privé peut alors être perçu comme un marché avec des opérateurs/trices qui répondent à une demande éducative solvable non satisfaite par l'enseignement public. À l'exception des contraintes administratives spécifiques imposées par les États en matière d'ouverture et de gestion d'établissements éducatifs, le fonctionnement du marché de l'enseignement privé à vocation lucrative apparaît semblable aux autres types de marchés commerciaux.

La subvention accordée par l'État va attiser l'appétit financier de nombreuses/eux promoteurs/trices qui vont investir de plus en plus dans la création d'établissements secondaires privés (Koutou & Goin Bi, 2019). Ainsi, le nombre d'établissements accueillant des élèves subventionnés dans l'enseignement secondaire a presque triplé entre 2010-2011 et 2017-2018. En effet, ce nombre est passé de 356 à 1025 sur la période 2010-2018. Si l'on considère la croissance globale du nombre total d'établissements privés, cela signifie que la proportion d'établissements privés subventionnés est passée de 39,6 % en 2010-2011 à 79,7 % en 2017-2018 (EGP, 2019).

2.2. Les écoles secondaires « Boutiques » : la solution pour les plus pauvres

Ce système de subvention a pour effet pervers la création d'écoles dans le seul but de bénéficier des subventions au détriment d'un enseignement de qualité. Deux types d'écoles occupent le marché : il s'agit des écoles privées confessionnelles (catholique le plus souvent) et des écoles laïques. Certaines écoles confessionnelles privatisent leur recrutement d'élèves tandis que d'autres continuent de recevoir les élèves affectés par l'État (Lanoue, 2004).

Les écoles privées confessionnelles se positionnent sur le segment de la classe moyenne supérieure avec des coûts de scolarisation supérieure à la subvention. Ainsi, les parents sont appelés à payer la différence qui souvent représente le double, voire le triple, de la subvention de l'État. Les écoles internationales dont les coûts sont hors de portée, pour les travailleurs/euses moyen-nes, sont généralement fréquentées par les enfants des élites nationales (politicien-es, diplomates, etc.) et par les expatrié-es européen-es et américain-es.

Le Mouvement ivoirien pour les droits de l'Homme (2022) dénonce la privatisation comme un facteur d'enracinement de la discrimination, des inégalités sociales et de ségrégation

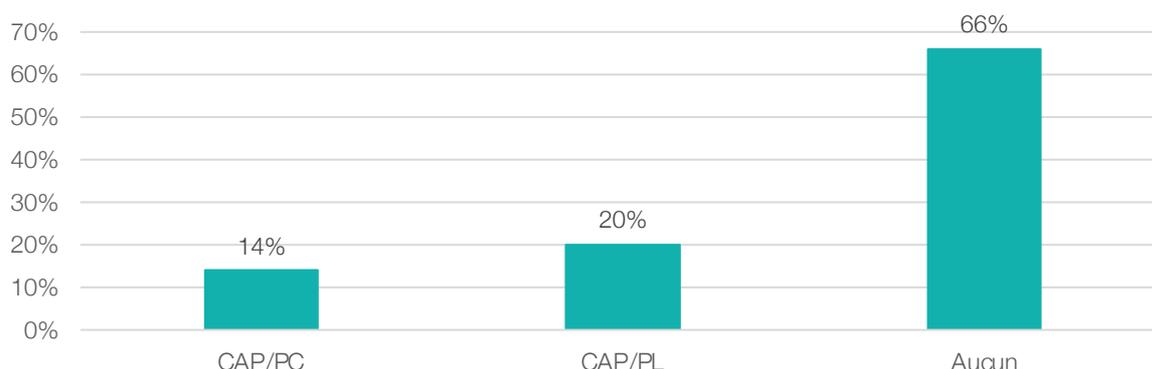
socioéconomique. En effet, les populations économiquement faibles se ruent vers le privé laïc à bas coût et de moindre qualité. Dans certains quartiers défavorisés, des écoles de ce type se créent dans le but d'offrir une offre de scolarisation aux enfants en situation de vulnérabilité économique et sociale. Goin Bi et Koutou (2019) signalent que les écoles privées à bas coûts ne remplissent pas les conditions nécessaires pour fonctionner correctement. Elles fonctionnent pour la plupart avec des infrastructures délabrées et insalubres. Les enseignant-es dans ce type d'écoles rejoignent le métier sans formation pédagogique et sans expérience, et travaillent avec du matériel didactique et pédagogique insuffisant et de mauvaise qualité. Les parents mettent l'accent sur le coût de la scolarité qui est compatible avec leur faible pouvoir financier. Les enfants au bas de la pyramide sociale sont victimes de promoteurs/trices capitalistes qui cherchent à faire du profit au détriment de l'offre d'une éducation de qualité (Azoh & Goin Bi, 2022). Au vu des possibilités financières de leur clientèle, les écoles à bas coût se présentent comme des initiatives pour « aider » les populations économiquement faibles. Mais en réalité, les écoles « boutiques » sont des opportunités d'affaires pour leurs promoteurs/trices.

Les parents dont les enfants sont inscrit-es dans les écoles privées « à bas coûts » sont, pour la grande majorité d'entre eux, de classe sociale défavorisée. Ils sont peu instruit-es et exercent dans le secteur informel principalement le commerce et l'artisanat. Les parents d'élèves de ces établissements privés ont, en général, un faible niveau d'études : 41 % des pères ont suivi l'enseignement secondaire alors que 45 % des mères sont analphabètes (Goin Bi & Koutou, 2019).

Les pères sont principalement commerçants (15 %), chauffeurs (10 %), ouvriers (6 %) et planteurs (5 %). Les mères sont le plus souvent commerçantes (60 %) et ménagères (20 %). Le fait que ces parents soient en grand nombre analphabètes ou peu scolarisés pourrait-il expliquer leur penchant pour les écoles peu recommandées ? Ont-ils la capacité d'apprécier le contenu des enseignements dispensés dans ces écoles ou se satisfont-ils du fait que ces écoles sont reconnues par l'État ivoirien (Assi-Kaudjiss, *et al.*, 2019) ?

2.3. Des enseignant-es peu qualifié-es

Trois catégories se distinguent dans la distribution des enseignant-es selon le cycle du secondaire et selon les diplômes professionnels. On y retrouve, les enseignant-es titulaires d'un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) professeur de lycée, les enseignant-es disposant d'un CAP professeur de collège et celles/ceux qui exercent sans diplôme professionnel. Dans le secondaire privé en Côte d'Ivoire, les enseignant-es exerçant sans qualification professionnelle sont les plus nombreuses/eux avec une proportion de 66%. Celles/ceux ayant le Certificat d'Aptitude Pédagogique Professeur de Lycée CAP/PL et le Certificat d'Aptitude Pédagogique Professeur de Collège CAP/PC représentent respectivement 20 % et 14 % des effectifs. Les enseignant-es sont majoritairement des vacataires (61 %).

Figure 1. Répartition des enseignant-es dans le secondaire privé selon leur diplôme professionnel en 2019-2020 (Côte d'Ivoire)

Source : MENET (2020), Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2019-2020

3. RÉSULTATS SCOLAIRES ET INÉGALITÉ : UNE ANALYSE À PARTIR DES RÉSULTATS DU BEPC 2022

Les résultats de l'examen du BEPC pour l'année 2022 ont permis de faire une analyse à partir des types d'établissements regroupés en 9 catégories (Tableau 2). Les résultats ont aussi fait l'objet d'un regroupement en cinq catégories (Figure 2). Au total, notre analyse a porté sur 3 072 établissements d'enseignement secondaire du premier cycle. Les collèges privés laïcs sont majoritaires avec 65,9 % des établissements.

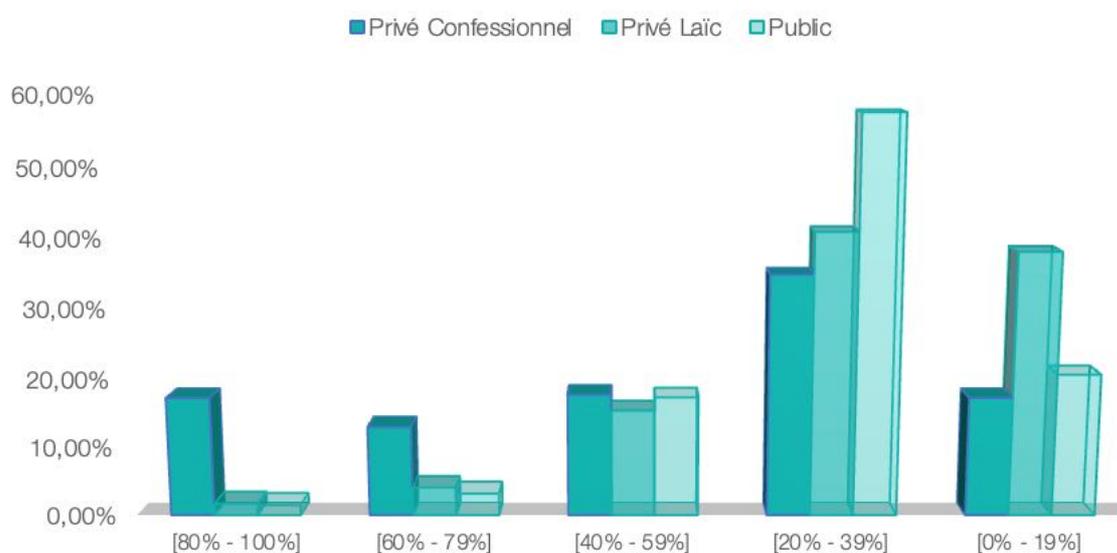
Tableau 2. Répartition des établissements secondaires du premier cycle en 2022

Type d'établissements	Effectif des établissements	Pourcentage
Confessionnel catholique	147	4,8
Confessionnel musulman	36	1,2
Confessionnel protestant	29	0,9
Confessionnel adventiste	2	0,1
Privé laïc	2024	65,9
Privé laïc International	5	0,2
Privé laïc libanais	2	0,1
Public	540	17,5
Cours du soir	287	9,3
Total	3072	100

Source : Calcul des auteurs sur la base du classement du MENA

La répartition des résultats au BEPC permet de constater que les établissements privés confessionnels obtiennent de meilleurs résultats que les établissements publics et les établissements privés laïcs. Moins de 2 % des établissements publics et privés laïcs ont des résultats au BEPC qui se situent entre 80 % et 100 %. En revanche, 17,20 % des établissements confessionnels ont un taux de réussite au BEPC qui se situe entre 80 % et 100 %. À l'inverse, on observe dans les établissements publics et dans les établissements privés laïcs que respectivement 20,60 % et 38,10 % ont des résultats au BEPC qui se situent entre 0 % et 19 %.

Figure 2. Repartitions des types d'établissements secondaires selon le taux de réussite au BEPC en 2022



Source : Calcul des auteurs sur la base du classement du MENA

3.1. Le groupe aux taux de réussite au BEPC élevés correspond aux populations les plus riches et aux élèves les plus performant-es

Une analyse des établissements qui appartiennent à la catégorie des taux de réussite très élevés au BEPC ([80 % - 100 %]) montre une proportion plus élevée des établissements privés confessionnels. Les établissements publics qui figurent dans cette catégorie sont les établissements « d'excellence » qui recrutent chaque année les meilleurs élèves au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) dans tout le pays. Ces établissements offrent de très bonnes conditions de travail pour les apprenant-es et leurs encadrant-es.

Tableau 3. Liste des établissements publics ayant un taux de réussite au BEPC compris entre 80 % et 100 %

LYCEE SAINTE MARIE ABIDJAN	PUBLIC	ABIDJAN 1
LYCEE SCIENTIFIQUE YAMOOUSSOUKRO	PUBLIC	YAMOOUSSOUKRO
LYCEE MAMIE FAITAI BINGERVILLE	PUBLIC	ABIDJAN 1
LYCEE MODERNE DE JEUNES FILLES DE YOPOUGON	PUBLIC	ABIDJAN 3
COLLEGE MODERNE AGNIA	PUBLIC	BONGOUANOU
LYCEE MAMIE ADJOUA YAMOOUSSOUKRO	PUBLIC	YAMOOUSSOUKRO
LYCEE MODERNE D'EBILASSOKRO	PUBLIC	ABENGOUROU
E.M.P.T BINGERVILLE	PUBLIC	ABIDJAN 1

Source : Extrait du classement des établissements en fonction de leurs résultats au BEPC en 2022

Pour mesurer les inégalités de réussite au BEPC selon les régions et selon le type d'établissements, nous avons effectué des calculs à partir des résultats obtenus au BEPC selon les Directions régionales de l'Éducation nationale (DREN) (tableau 4). Deux facteurs importants caractérisent les écoles privées laïques qui sont présentes dans la catégorie des écoles ayant obtenu de très bons résultats au BEPC: la localisation dans un quartier huppé et/ou le nombre de candidat-es présenté-es. Sur les 34 établissements privés, 14 soit 42 % sont situés dans la commune très aisée de Cocody (DREN d'Abidjan 1). Au niveau des effectifs, 21 établissements privés laïcs ont présenté un effectif de candidat-es inférieur ou égal à 30 collégien-es, alors que la moyenne nationale de candidat-e par établissement est 145,90.

Tableau 4. Répartition des établissements ayant un taux de réussite compris entre 80 % et 100 % au BEPC en fonction des Directions régionales de l'Éducation nationale en 2022

	Privé confessionnel		Privé laïc		Public		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
DREN								
ABENGOUROU	0	0	1	3	0	0	1	1
ABIDJAN 1	20	56	16	40	2	25	38	45
ABIDJAN 2	7	19	3	8	0	0	10	12
ABIDJAN 3	2	6	7	18	1	13	10	12
ABIDJAN 4	1	3	1	3	0	0	2	2
BONDOUKOU	0	0	0	0	1	13	1	1
BONGOUANOU	0	0	1	3	0	0	1	1
BOUAKÉ 2	1	3	1	3	0	0	2	2
DALOA	1	3	5	13	1	13	7	8
DUEKOUE	2	6	1	3	2	25	5	6
GRAND BASSAM	0	0	1	3	1	13	2	2
KORHOGO	0	0	1	3	0	0	1	1
SASSANDRA	1	3	0	0	0	0	1	1
YAMOOUSSOUKRO	1	3	2	5	0	0	3	4
Total	36	100	40	100	8	100	84	100

Source : Calcul des auteurs sur la base du classement du MENA

3.2. Le groupe aux plus faibles taux de réussite au BEPC correspond aux populations les plus pauvres

Les établissements qui obtiennent de faibles résultats au BEPC sont en majorité des établissements privés laïcs. Dans cette catégorie, ils représentent 77,2 % des effectifs. Si on ajoute les cours du soir, qui sont des écoles privées de seconde chance pour les économiquement faibles et les personnes vivant dans la précarité (Azoh & Goin Bi, 2016), la proportion des écoles privées à faible résultat au BEPC croît à 85,5 % soit plus de 8 établissements sur 10. À l'opposé, on ne recense que 2,5 % d'établissements privés catholiques dans la catégorie des taux de réussite au BEPC entre 0 % et 20 % (Tableau 5).

Tableau 5. Répartition des établissements ayant un taux de réussite compris entre 0 % et 20 % au BEPC en fonction de leur statut en 2022

	Nombre	Pourcentage
Privé confessionnel catholique	37	2,5
Privé laïc	795	77,2
Public	112	10,9
Cours du soir	85	8,3
Total	1030	100

Source : Calcul des auteurs sur la base du classement du MENA

Cette répartition des résultats montre des inégalités entre les établissements et donc entre les collégiens-nes qui les fréquentent. Les écoles privées confessionnelles et les écoles internationales sont fréquentées par des enfants issu-es de classes sociales aisées contrairement aux élèves des établissements publics et des écoles privées laïques qui proviennent des classes moyennes inférieures et des couches les plus défavorisées (Koutou & Goin Bi, 2019).

L'analyse régionale nous permet de montrer que ce sont les communes les plus pauvres qui possèdent le pourcentage le plus élevé d'établissements ayant un taux de réussite compris entre 0 % et 20 % au BEPC (tableau 6). Les DREN Abidjan 3 et Abidjan 4 sont situées dans des communes pauvres d'Abidjan. Les établissements situés dans les communes de Yopougon et d'Attécoubé appartiennent à la DREN 3 qui regroupe 10,60 % des écoles privées ayant de faibles résultats aux BEPC. En effet, la commune de Yopougon possède un indice de pauvreté qui se situe entre 30 et 35 %, et la commune d'Attécoubé un indice entre 35 et 45 %. Dans la DREN Abidjan 4 qui regroupe les établissements des communes d'Abobo et d'Anyama, l'indice de pauvreté se situe respectivement entre 35 et 45 % et 70 et 90 % (DEZA, 2017). Ainsi, Abobo compte plus d'une dizaine de quartiers précaires et des bidonvilles. La plupart de ces quartiers ne sont pas viabilisés. Les habitants des bidonvilles vivent dans des conditions très difficiles, sans électricité, sans eau, sans assainissement, dans un environnement pollué (ONU Habitat, 2012).

Tableau 6. Répartition des établissements ayant un taux de réussite compris entre 0 % et 20 % au BEPC en fonction des Directions régionales de l'Éducation nationale en 2022

	Privé confessionnel		Privé laïc		Public		Cours du soir		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
ABENGOUROU	2	5,4	20	2,5	2	1,8	1	1,2	25	2,4
ABIDJAN 1	2	5,4	37	4,7	7	6,2	3	3,5	49	4,8
ABIDJAN 2	3	8,1	45	5,7	4	3,5	14	16,5	66	6,4
ABIDJAN 3	1	2,7	84	10,6	7	6,2	11	12,9	103	10
ABIDJAN 4	5	13,5	69	8,7	6	5,3	11	12,9	91	8,8
ABOISSO	0	0	15	1,9	3	2,7	2	2,4	20	1,9
ADZOPE	2	5,4	30	3,8	5	4,4	1	1,2	38	3,7
AGBOVILLE	0	0	9	1,1	2	1,8	1	1,2	12	1,2
BONDOUKOU	0	0	33	4,2	4	3,5	2	2,4	39	3,8
BONGOUANOU	2	5,4	13	1,6	4	3,5	4	4,7	23	2,2
BOUAFLE	2	5,4	18	2,3	7	6,2	1	1,2	28	2,7
BOUAKÉ 1	0	0	9	1,1	4	3,5	1	1,2	14	1,4
BOUAKÉ 2	0	0	10	1,3	4	3,5	0	0	14	1,4
BOUNA	0	0	10	1,3	0	0	2	2,4	12	1,2
BOUNDIALI	1	2,7	18	2,3	2	1,8	1	1,2	22	2,1
DABOU	0	0	13	1,6	1	0,9	1	1,2	15	1,5
DALOA	1	2,7	32	4	5	4,4	4	4,7	42	4,1
DANANE	1	2,7	17	2,1	3	2,7	1	1,2	22	2,1
DAOUKRO	0	0	10	1,3	1	0,9	3	3,5	14	1,4
DIMBOKRO	0	0	5	0,6	2	1,8	0	0	7	0,7
DIVO	0	0	18	2,3	2	1,8	5	5,9	25	2,4
DUEKOUÉ	0	0	12	1,5	6	5,3	1	1,2	19	1,8
FERKESSEDOUGOU	0	0	13	1,6	0	0	1	1,2	14	1,4
GAGNOA	4	10,8	21	2,6	1	0,9	0	0	26	2,5
GRAND BASSAM	1	2,7	13	1,6	2	1,8	1	1,2	17	1,7
GUIGLO	2	5,4	10	1,3	1	0,9	2	2,4	15	1,5
ISSIA	0	0	17	2,1	4	3,5	0	0	21	2
KATIOLA	2	5,4	12	1,5	1	0,9	1	1,2	16	1,6
KORHOGO	0	0	33	4,2	1	0,9	2	2,4	36	3,50 %
MAN	1	2,7	23	2,9	2	1,8	1	1,2	27	2,60 %
MANKONO	0	0	14	1,8	0	0	2	2,4	16	1,6
MINIGNAN	1	2,7	4	0,5	0	0	0	0	5	0,5
ODIENNE	0	0	14	1,8	2	1,8	1	1,2	17	1,7
SAN-PEDRO	0	0	17	2,1	4	3,5	0	0	21	2
SASSANDRA	0	0	3	0,4	2	1,8	0	0	5	0,5
SEQUELA	2	5,4	13	1,6	1	0,9	1	1,2	17	1,7

SINFRA	0	0	5	0,6	2	1,8	1	1,2	8	0,8
SOUBRE	0	0	13	1,6	4	3,5	0	0	17	1,7
TIASSALE	0	0	10	1,3	1	0,9	1	1,2	12	1,2
TOUBA	0	0	6	0,8	2	1,8	0	0	8	0,8
YAMOOUSSOUKRO	2	5,4	27	3,4	2	1,8	1	1,2	32	3,1
Total	37	100	795	100	113	100	85	100	1030	100

Source : Calcul des auteurs sur la base du classement du MENA

Le test de Khi-deux effectué entre le statut des établissements et le taux de réussite au BEPC par établissement a montré qu'il existe une relation entre ces deux variables. Le Khi deux de Pearson montre une significativité asymptotique (bilatérale) inférieure à 0,01. Ainsi, la probabilité de réussite aux BEPC est plus élevée chez les élèves qui fréquentent les écoles confessionnelles. À l'inverse, les élèves qui fréquentent les écoles privées laïques, les écoles publiques, les cours du soir et celles/ceux qui se portent candidat-es libres sont plus enclines à connaître l'échec. Ce test vient confirmer que l'inégalité de réussite au BEPC est liée au statut d'école fréquentée. Ainsi, les données relatives aux résultats de l'examen du BEPC montrent que les établissements scolaires privés accentuent la discrimination dans le système éducatif ivoirien sur la base de facteurs socio-économiques. Le système actuel de l'enseignement secondaire ivoirien favorise les enfants issu-es des classes favorisées au détriment des plus pauvres comme le montrent les théories de l'inégalité des chances (Bourdieu & Passeron, 1970 ; Lahire, 2019).

CONCLUSION

La politique de scolarisation des élèves du secondaire dans les établissements privés pour résorber le déficit infrastructural du secteur public est le choix fait par les gouvernants de la Côte d'Ivoire. Cependant, l'effet pervers de cette hyper-privatisation de l'éducation a favorisé la marchandisation de l'école entraînant par ricochet une détérioration de la qualité de la formation. Il se crée une ségrégation scolaire entre les différentes classes sociales. Les élèves issus des familles défavorisées pauvres se retrouvent dans des ghettos scolaires où les enseignant-es sont peu qualifié-es et très précarisé-es.

Par le biais des subventions de l'État, le secteur privé est quasiment financé par le public. Le modèle économique de subventions des établissements privés par l'État participe au développement de promoteurs/trices privé-es qui tirent l'essentiel de leurs ressources du secteur public. En dépit des subventions accordées par l'État, les résultats à l'examen du BEPC montrent des inégalités de réussites entre les écoles privées confessionnelles, les écoles d'excellence et les écoles privées laïques. Les écoles privées laïques à bas coûts dans lesquelles sont scolarisées les apprenant-es issu-es des familles pauvres enregistrent les résultats les plus faibles. Ce modèle doit être revu par l'État en allouant plus de ressources à la construction d'infrastructures publiques.

RÉFÉRENCES

- Assi-Kaudjhis, N., Soro, I., & Gnankouen, A. R. (2019). Problèmes et stratégies de remédiation liés à l'offre de service scolaire public de base dans la ville de Sakassou d'Ivoire. *DaloGéo* 1. <https://bit.ly/3PAuvLs>
- Azoh, F. J., & Goin Bi, Z. T. (2016). Cours du soir : formes alternatives d'éducation formelle. In F. J. Azoh, & Z. T. Goin Bi (Eds.), *Nouveaux défis de l'éducation en Côte d'Ivoire : Mutations et résiliences* (pp. 121-164). Abidjan, Editions Eburnie.
- Azoh, F. J., & Goin Bi, Z. T. (2022). Ivory Coast: Children at the Bottom of the Pyramid and Government Policies. In D. A. Wagner, N. M. Castillo, & S. G. Lewis (Eds), *Learning, Marginalization, and Improving the Quality of Education in Low-income Countries* (pp. 323-342). Cambridge: Open Book publisher.
- Bourdieu, P., & Passeron, J. C. (1970), *La Reproduction : Éléments d'une théorie du système d'enseignement*. Paris : Les éditions de Minuit.
- CONFEMEN. (1998). *L'Enseignement Primaire en Côte d'Ivoire : Investigations et diagnostics pour l'amélioration de la qualité du système éducatif (1995/1998)*. Dakar : CONFEMEN.
- D'Aiglepierre, R. (2013). *L'enseignement privé en Afrique subsaharienne – Enjeux, situations et perspectives de partenariats public-privé*. Paris : AFD.
- Deza, A. D. (2017). *Cartographie de la pauvreté non financière dans le district d'Abidjan à partir du recensement général de la population et de l'habitat 2014 de la Côte d'Ivoire, Rapport de recherche, observatoire démographique et statistique de l'espace francophone*. Québec, QC : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval.
- Education Partnerships Group. (2021). *Analyse de la mesure gouvernementale d'allocation de frais d'écolage (ou subventions) aux élèves affectés par l'État dans les établissements privés du premier cycle du secondaire en Côte d'Ivoire*. <https://bit.ly/3hBZni0>
- Goin Bi, Z. T, & Koutou, N. C. (2019). De la privatisation à la marchandisation de l'éducation en Côte d'Ivoire. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 82, 85-92.
- Gouvernement de Côte d'Ivoire, UNESCO-IIEP, Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (2016). *Rapport d'état du système éducatif national de la Côte d'Ivoire : pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace*. Dakar : UNESCO.
- Koutou, N. C., & Goin Bi, Z. T. (2019). *Étude sur la privatisation de l'école en Côte d'Ivoire. Internationale de l'éducation*. Bruxelles : Internationale de l'Éducation.
- Lahire, B. (2019). *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Paris : Seuil.
- Lanoué, E, Les écoles catholiques et la construction des « identités scolaires » en Côte d'Ivoire. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 3, 75-91.
- Ministère de l'Éducation Nationale de l'Alphabétisation. (2022). *BEPC 2022 en Côte d'Ivoire : Classement des 3072 établissements par ordre de mérite*. Abidjan : Ministère de l'Éducation Nationale de l'Alphabétisation.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. (2020). *Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2019-2020*.

Abidjan : Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH). (2022). *L'impact de la privatisation et de la marchandisation de l'éducation sur le droit à l'éducation en Côte d'Ivoire au regard des principes d'Abidjan*. Abidjan : MIDH.

ONU-Habitat. (2012). *Profil urbain d'Abidjan*. <https://unhabitat.org/cote-divoire-profil-urbain-dabidjan-french>

Perspective Monde. (2022). *Taux d'inscription aux études secondaires (taux brut -% de la population), Côte d'Ivoire*. <https://bit.ly/3hw8VLz>

Open Access Publications - Bibliothèque de l'Université de Genève
Creative Commons Licence 4.0

